

du regretté maestro, dont les compositions, quoique s'écartant parfois du sens du texte liturgique sont toujours d'un effet saisissant et dramatique.

*
* *

Approbation Pontificale des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

Le 14 mai, fête de l'Ascension, notre Rme P. Général a porté la plus agréable des surprises à la Communauté des Franciscaines Missionnaires de Marie, via Giusti 12. Devant le Conseil Général de l'Institut et toutes les Sœurs réunies, Sa Paternité Révérendissime a promulgué le Décret Pontifical qui approuve définitivement les Constitutions de l'Institut. Cette promulgation a été accueillie par le chant du *Te Deum* et du *Magnificat*.

La nouvelle faveur du Saint Siège donne la sanction suprême à cette famille religieuse, qui depuis vingt ans a été merveilleusement bénie par la Providence.

Actuellement elle compte une trentaine de maisons en Europe et dans le pays des Missions; et ses membres au nombre de douze cents environ, se dévouent aux soins d'une multitude d'enfants, jeunes filles, malades, vieillards, formant un total de plus de quatre cent mille personnes.

*
* *

Couronnement de la Vierge du Sanctuaire ad Rupes.

Par l'initiative de l'Union Catholique Italienne, un grand pèlerinage au sanctuaire de Ste-Marie *ad Rupes* avait été organisé pour le dimanche 17 mai à l'occasion du couronnement de l'image de la Ste Vierge décrété par le Chapitre de St-Pierre. Le sanctuaire est situé dans le diocèse de Napi, en Toscane, près du Château Saint-Elie, endroit illustré dès le 6me siècle par les moines Bénédictins. Deux arches gigantesques, s'élevant à une hauteur vertigineuse, forment autour du pieux asile comme une forteresse inexpugnable, d'où le vocable de Ste Marie *ad Rupes*. Après bien des vicissitudes, la garde du sanctuaire était confiée dernièrement aux RR. PP. Franciscains Irlandais du couvent de St-Isidore à Rome. La construction du couvent, qui, malgré sa pauvreté, coûta des sommes